

1206240504

DATE DEPOT	2012-07-05
NUMERO DE DEPOT	2012R062320
N° GESTION	1996B12606
N° SIREN	409030053
DENOMINATION	TETHYS
ADRESSE	14 RUE ROYALE 75008 PARIS
DATE D'ACTE	2012/05/14
TYPE D'ACTE	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE	DELEGATION DE POUVOIR

CLYMENE
Société par actions simplifiée au capital de 170 000 000 €
Siège Social 29 rue des Poissonniers 92200 Neuilly sur Seine
431 977 693 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 14 MAI 2012

L an deux mille douze le quatorze mai à dix neuf heures, au siege social

TETHYS,
Société par actions simplifiee au capital social de 144 305.535 €,
dont le siège social est situe 14 rue Royale – 75001 Paris
immatriculee au Registre du Commerce et des Societes de Paris sous le numero 409 030 053,

Associée unique de la Societe, possédant la totalité des 17 000 000 actions composant son capital social

1 APRES AVOIR RAPPELE

Que, sur demande du Directeur General de la Société et conformement aux dispositions du Code de commerce et des statuts, celle-ci a éte appelée à prendre les decisions sur l ordre du jour suivant

Rapport de gestion du Directeur Général sur les comptes de l exercice clos le 31 decembre 2011
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l exercice clos le 31 decembre 2011
- Examen et approbation des operations et des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l exercice clos le 31 décembre 2011 et des conventions qui se sont poursuivies au cours dudit exercice
- Affectation du resultat de l exercice
- Quitus a la Présidente et au Directeur Général pour l exercice de leurs mandats respectifs au cours de l exercice clos le 31 décembre 2011
- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes
- Approbation du projet de fusion simplifiee par absorption de la société Clymène par la societé Téthys
- Pouvoirs à donner

Que le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, commissaire aux comptes titulaire a été regulierement informé des décisions à prendre

2 APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS

- Les comptes annuels clos le 31 decembre 2011 (bilan, compte de résultat et annexe)
- L inventaire de l actif et du passif de la Société arreté au 31 décembre 2011
- Le rapport de gestion etabll par le Directeur General
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l exercice clos le 31 decembre 2011
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- Le texte des projets de décisions

A PRIS CE JOUR LES DECISIONS SUIVANTES

PREMIERE DECISION

L'associee unique apres avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directeur General et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l exercice clos le 31 decembre 2011, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de cet exercice (bilan compte de résultat et annexe), tels qu ils lui sont presentés et qui se traduisent par un bénefice net comptable de 3 140 215 €.

L'associée unique approuve egalement les operations traduites par ces comptes ou resumees dans ces rapports

En application de l article 223 quater du Code Général des Impots, l associee unique constate l absence de dépenses et charges visees à l article 39 4 dudit Code

DEUXIEME DECISION

L associee unique, apres avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directeur Général, décide d affecter comme suit le résultat de l exercice clos le 31 decembre 2011

	Montants en €
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011	**3 140 215**
- affectation au compte de report à nouveau soit	3 140 215
lequel s elevant a (30 667 068) € s elevera ainsi après affectation à	*(27 526 853)*

Conformement aux dispositions de l article 243 bis du code général des impôts l associée unique prend acte qu il n a pas éte procéde a une distnbution de dividendes au titre des trois exercices précédents

TROISIEME DECISION

Conformement aux dispositions de l article L 227 10 alinea 4 du Code de commerce l associee unique prend acte de la poursuite au cours de l exercice 2011 par la Societe des conventions de compte courant d associe et d integration fiscale conclues avec celui ci

QUATRIEME DECISION

L associee unique donne a la Présidente et au Directeur Géneral quitus de l execution de leur mandat respectif au titre de l exercice clos le 31 decembre 2011

CINQUIEME DECISION

L'associe unique, apres avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directeur General décide de renouveler les mandats du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, represente par Monsieur Pierre COLL commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Etienne BORIS commissaire aux comptes suppleant pour une nouvelle période de 6 exercices soit jusqu a l issue de la decision Ordinaire Annuelle de l associee unique appelée a statuer sur les comptes de l exercice clos le 31 decembre 2017

SIXIEME DECISION

L associe unique, apres avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directeur General et apres avoir pris connaissance du projet de fusion simplifiee par absorption de Clymène par Téthys decide d approuver, conformement a l article 14 des Statuts de la Societe la fusion simplifiee par absorption de Clymene par Tethys

L'associé unique confere tous pouvoirs au President et au Directeur Géneral de la Société avec faculté de substitution, a l effet de signer la déclaration de regularité et de conformité requise par la loi ainsi que d accomplir toutes démarches ou formalites subséquentes à la réalisation definitive de la fusion

SEPTIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associée unique



L'associée unique
TETHYS
Représentee par Jean Pierre MEYERS
Directeur Géneral